



# **SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE**

## **DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE**

LUNDI 28 FEVRIER 2022

SALLE CULTURELLE - 20 H 30 -

ALLASSAC

## I CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La Loi N° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République, instaure dès la période d'élaboration du Budget Primitif, un dialogue obligatoire au sein des assemblées locales des communes comptant plus de 3 500 habitants. Ce débat vise à informer l'Assemblée des orientations budgétaires et des engagements pluriannuels inscrits au budget.

La tenue de ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit intervenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif. En outre, il ne peut pas être organisé au cours de la séance comportant l'examen et l'adoption de celui-ci.

Par ailleurs, le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit faire l'objet d'une délibération, (sans vote) afin que le représentant de l'État soit en mesure de s'assurer du respect de la Loi.

Pour le SIAV, l'obligation d'organiser un D.O.B. découle de l'application de l'article L2312-1 du C.G.C.T. Ce débat est une obligation légale pour les intercommunalités comprenant parmi ses membres au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

## II CONTEXTE GÉNÉRAL

Pour donner suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, la pandémie a entraîné des mesures restrictives qui ont mis en difficultés l'économie et le bon déroulement des projets dans les collectivités.

Au-delà des mesures d'urgence, le gouvernement a lancé en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards d'€ (soit 4,3% du PIB) financé à hauteur de 40 milliards d'€ par l'Europe. Comprenant trois axes (écologie, compétitivité et cohésion), il vise à soutenir l'activité et minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

Les aides et dispositifs portés par la collectivité et l'union européenne accompagnent associations, exploitants et entreprises sur de multiples thématiques, en phase avec l'actualité et les besoins du territoire. Fonds national de solidarité, actions collectives, démarches de développement durable, stratégie régionale...

Des aides et des dispositifs portés par la collectivité et l'union européenne sont mis en place pour assurer la transition énergétique (développement durable, stratégie régionale....).

Le SIAV ne répond pas aux critères éligibles de ces aides, trop restrictifs ou non applicables dans l'immédiat. Son action est plus transversale que celles cadrées dans la plupart de ces dispositifs. A la demande générale, il doit continuer son action de proximité sur le terrain, et construire une stratégie de gestion sur le long terme pour une gestion optimisée des milieux aquatiques et des actions dérivées.

### III -1- CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT

4 EPCI	Population DGF 2021	Population DGF 2022
Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive	114 232	114 138
Communauté de Communes du Pays d'Uzerche	11 024	11 079
Communauté de Communes Du Pays de Lubersac-Pompadour (6 communes)	1 558	1 542
Communauté d'Agglomération de Tulle (2communes)	3 500	3 487
Communauté de Communes du Pays de Lubersarc-Pompadour		
<b>TOTAL</b>	<b>130 314</b>	<b>130 246</b>

### III -2- CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT LES COMPÉTENCES

Chaque compétence a un budget annexé au budget principal.

Une étude transversale prenant en considération les compétences énumérées ci-dessous est en cours de réalisation par une technicienne chargée de mission recrutée dans le cadre d'un contrat de projet.

- Opérations aménagements
- Sauvegarde du patrimoine.
- Sentiers
- Natura 2000

### **III -3- CONSTITUTION ET FONCTIONNEMENT LES COMPÉTENCES**

#### **La GEMAPI est l'activité fondamentale du SIAV qui intervient sur 4 EPCI**

- Loi du 27 janvier 2014 – MAPTAM - Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles – Ces dispositions ont été complétées et mises à jour par la loi – NOTRe - portant -Nouvelle Organisation Territoriale de la République -du 7 août 2015, par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 et par la loi GEMAPI du 30 décembre 2017.
- La compétence GEMAPI– Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - est obligatoire au bloc communal au 1er janvier 2018 avec pour objectifs : la rationalisation des structures gestionnaires élargir leur territoire d'action à l'échelle des bassins hydrographiques et leur permettre de se doter des moyens techniques et financiers adaptés.
- Le 11ème programme (2019-2024) planifie les actions sur six ans en cohérence avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne et conditionne les aides de financement.

## IV - ACTIVITES SIAV 2021

- **Signature de l'Entente** entre les EPCI mandataires de la GEMAPI sur les bassins versants Vézère et Corrèze portée par deux entités l'Agglo de Tulle (bassin versant Corrèze) et le SIAV (bassin versant Vézère) avec **pour objectif la validation d'un Programme Pluriannuel de Gestion Coordonnée par bassin versant.**
- **Dépôts de dossiers dans le cadre d'Appels à Projets** : Dossier ECEau -économie circulaire de l'Eau- (situation : golf de Brive). Ce dossier non retenu dans ce cadre sera représenté auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.
- **Signatures de conventions** entre collectivités limitrophes en termes de gestion de bassins versants.
- **Signature d'une entente** avec la fédération Départementale de la Pêche pour une collaboration des agents à l'organisation et la pratique des pêches électriques.
- **Réalisation d'un état des lieux** des points de captage abandonnés.
- **Réunions et rencontres** (EDF, Agglo de Brive, département de la Corrèze....) ayant pour objet l'usage de l'eau.
- **Mise en place d'un réseau sécurisé** pour permettre le télétravail
- **Modification des statuts** : De nouvelles communes veulent adhérer aux cartes sentiers et/ou sauvegarde du patrimoine. Les statuts sont modifiés au fil de leur demande.
- **Projet de création de la Maison de l'Eau.**

## V - OBJECTIFS SIAV 2022

- **Continuer** les actions de la régie (entretien de végétation de berges, passes à poissons, mission animation, participation pêches électriques, plan étiage).
- **Remplacement du** tracteur forestier
- **Programmation** de travaux par entreprises pour certains secteurs.
- **Réaliser** un programme pluriannuel de gestion par bassin versant.
- **Dynamiser et/ou rationaliser** les cartes selon la finalité de l'étude transversale.
- **Rationaliser la gestion comptable**
- **Développer les relations intra-services** pour suivre les projets réalisés sur le territoire du SIAV.
- **Mettre en place** des missions de mutualisation des moyens du SIAV.
- **Optimiser** les actions du SIAV dans le cadre d'une gestion durable des ressources, **avec le projet de création d'une maison de l'Eau et de la biodiversité.**

## VI SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### CADRE BUDGÉTAIRE M14 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021

- 6 BUDGETS :

1 budget principal et 5 budgets annexes correspondant aux cinq compétences du SIAV (opérations aménagements, GEMAPI, sauvegarde du patrimoine, sentiers, Natura 2000).

Le SIAV n'a pas d'emprunt ni de ligne de trésorerie.

### CADRE BUDGÉTAIRE M57 DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

- 6 BUDGETS :

1 budget principal et 5 budgets annexes correspondant aux cinq compétences du SIAV (opérations aménagements, GEMAPI, sauvegarde du patrimoine, sentiers, Natura 2000).

## **VI -1- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET BUDGET PRINCIPAL :**

**2021**

### ➤ **La masse salariale : 2 ETP**

- 1 agent à temps complet – coordination des actions de la structure – secrétariat général
- 1 agent à temps complet – chargée de mission étude transversale – recrutée dans le cadre d'un contrat de projet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

➤ Reversement du Budget « GEMAPI » au Budget « administration générale » correspondant à une partie du temps passé pour 2 agents.

➤ Participation maximum proratisée au montant de la participation à la prévoyance de 20€ maximum par agent

➤ Chèques déjeuner

➤ Parc informatique : achat d'1 ordinateur portable, rachat poste informatique

➤ Changement de prestataire pour la maintenance du parc informatique et téléphonique.

### • **Actions sociales :**

➤ Débat dans le cadre de la loi sur la participation complémentaire santé et prévoyance lors du comité syndical du 15 décembre 2021

➤ Participation prévisionnelle en santé de 10 € par agent.

## VI -2- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET BUDGET PRINCIPAL : 2,5 ETP

**2022**

➤ Cotisation des membres 0,42€ par habitant en 2022 (130 246 habitants).

**Cette cotisation n'a pas évolué depuis 2016.**

➤ Expérimentation comptabilité publique M57

➤ Acquisition d'un logiciel inventaire

➤ Projet maison de l'Eau : étude

➤ **La masse salariale :**

- 1 agent à temps complet – coordination des actions de la structure – secrétariat général
- 1 agent à temps complet – chargée de mission étude transversale –
- Progression des rémunérations due au G.V.T. (glissement vieillesse technicité) et au changement de grade.
- Prévision de recrutement à mi-temps d'un agent coordinateur temporaire pour l'apport d'éléments complémentaires visant à la restructuration et au développement des actions du SIAV Participation protection sociale (santé et prévoyance)
- Chèques déjeuner
- Dépenses courantes.
- Versement du Budget « GEMAPI » au Budget « administration générale » (selon temps consacré à GEMAPI pour 2 agents).
- Formations agents.

## VI -3 - SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET BUDGET PRINCIPAL :

#### FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022 prévisionnel
C 011	Dépenses à caractère général	16 381,86	15 538,03	17 742,06	18 000,00
C 012	Dépenses du personnel	63 441,72	45 644,49	55 634,93	95 000,00
C 042	Dotations amortissements immobilisations	3 439,76	2 979,57	1 080,33	1 623,00
C 65	Autres charges de gestion courante	17 110,30	17 156,78	20 019,26	23 000,00

## VI -4- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET BUDGET PRINCIPAL :

#### FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022 prévisionnel
C 002	Résultat reporté	67 271,34	69 032,90	71 323,96	54 681,00
C 013	Remboursement sur autres charges sociales	671,16	465,86	529,50	800,00
C 042	Quote-part subventions investissements	891,59	1 487,96	1 053,42	250,00
C 70	Remboursement des frais par les budgets annexes et régies municipales	43 573,44	26 786,90	21 518,68	43 000,00
C 74	Participations et subventions	54 858,30	54 868,56	54 731,88	54 703,00
C 75	Autres produits divers de gestion	1,60	0,65	0,35	

## VI -5- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET BUDGET PRINCIPAL :

#### INVESTISSEMENTS DEPENSES

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022 prévisionnel
C 040	Opérations de transferts (amortissements sub)	891,59	1 487,96	1 053,42	250,00
C 021	Immobilisations (ordinateur, chaise, clavier..)	236,40	0	1 429,79	1 000,00
C 27	Dépôts et cautionnements versés	0	15,00	0,00	
C 20	Etudes				6 000,00

## VI -6- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET BUDGET PRINCIPAL :

#### INVESTISSEMENTS RECETTES

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022 prévisionnel
C 001	Résultat reporté	29 883,46	33 546,43	34 027,09	32 662,00
C 040	Opérations ordre (amortissements)	3 439,76	2 979,57	1 080,33	1 623,00
C 10	FCTVA	158,46	234,05	38,78	
C 13	subventions	1 192,74	0	0	

## VI -7- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE GEMAPI :

**2021**

➤ Participations financières des membres 1,35€ (130 314 habitants).

➤ **La masse salariale :**

- 3 agents à temps complet
- 1 agent à temps complet pour remplacement dans le cadre des congés annuels
- Progression des rémunérations due au G.V.T. (glissement vieillesse technicité) et au changement de grade.
- Participation maximum proratisée au montant de la participation à la prévoyance de 20€ maximum par agent
- Chèques déjeuner
- Dépenses courantes.
- Versement du Budget « GEMAPI » au Budget « administration générale » (selon temps consacré à GEMAPI pour 2 agents).
- Formations agents.

➤ **Autres :**

- Parc informatique : achat d'1 ordinateur portable et écran
- Réparation tracteur (immobilisation 1 mois)
- Travaux d'entretien de berges confiés à un prestataire externe

## VI -8- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### GEMAPI :

**2022**

- Participations prévisionnelles financières des membres 1,77€ (130 246 habitants).

**Cette participation ne comprend pas le remplacement du tracteur forestier agricole.**

#### ➤ La masse salariale :

- Progression des rémunérations due au G.V.T. (glissement vieillesse technicité) et au changement de grade.
- 3 agents ETP et remplacement période estivale
- Participation protection sociale (santé et prévoyance)
- Chèques déjeuner
- Dépenses courantes.
- Versement du Budget « GEMAPI » au Budget « administration générale » (selon temps consacré à GEMAPI pour 2 agents).
- Formations agents.

#### ➤ Autres :

- Délibération n°2021-6bis « programme prévisionnel 2022 »
- Réalisation du PPGC Programme Pluriannuel de Gestion Coordonnée dans le cadre de l'Entente
- Contractualisation dans le cadre des conventionnements avec les structures GEMAPIENNES des bassins limitrophes.
- Remplacement du tracteur agricole forestier

## VI -9- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### GEMAPI :

#### FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022 prévisionnel
C 011	Dépenses à caractère général	34 461,92	34 613,77	57 985,46*	42 000
C 012	Dépenses du personnel	119 719,57	122 542,63	134 081,50	135 000
C 042	Dotations amortissements immobilisations	61 659,86	57 119,13	44 555,33	45 000
C 65	Autres charges de gestion courante dont reversement BA	40 605,62	23 508,72	21 247,18	43 000

\* RÉPARATION TRACTEUR : 16 605,42€

## VI -10- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

**GEMAPI :**

### FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022 prévisionnel
C 002	Résultat reporté	182 922,52	191 820,54	199 709,51	194 002,34
C 013	Remboursement sur autres charges sociales	1 314,90	1 270,80	1 817,32	1 300
C 042	Quote-part subventions investissements	49 308,87	57 103,41	37 457,68	35 000
C 74	Participations et subventions	215 339,16	187 299,01	212 887,30 Dont PAR 2020 : 110 174	PAR 2021 : 102 988 et (programme 2022)

## VI -11- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

**GEMAPI :**

### INVESTISSEMENTS DEPENSES

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022 prévisionnel
C 040	Opérations de transferts (amortissements sub)	49 308,87	57 103,41	37 457,68	35 000
C 021	Immobilisations achat	11 251,25	2 778,96	1 438,55*	Programme tracteur

\* achat ordinateur, sondes

## VI -12- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

GEMAPI :

### INVESTISSEMENTS RECETTES

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022 prévisionnel
C 001	Résultat reporté	191 251,60	264 225,37	280 862,39	288 367,15
C 040	Opérations ordre (amortissements)	61 659,86	57 119,13	44 555,33	45 000
C 10	FCTVA	2 755,87	11 825,05	1 845,66	tracteur
C 13	subventions	69 118,16	8 805,21	0	Programme tracteur

## VI -13- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### OPÉRATIONS AMÉNAGEMENTS :

#### 2021

- Membres adhérents : 1EPCI, et 14 communes.
- Participation Opérations Aménagements : 0,02€ par habitant (126 814 habitants).
- Une participation à hauteur de 3 000€ est versée chaque année par les membres adhérents pour le remplacement des installations en section de fonctionnement.
- Tables communes de Voutezac, Varetz
- **Fin des amortissement immobilisations et subventions**

#### 2022

- Membres adhérents : 1EPCI, et 14 communes.
- Participation Opérations Aménagements : 0,02€ par habitant ( 126 759 habitants).Participation à hauteur de 3 000€ est versée chaque année par les membres adhérents pour le remplacement des installations en section de fonctionnement.
- Inventaire des aménagements
- Pas d'amortissements

## VI -14- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### OPERATIONS AMÉNAGEMENTS :

#### FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022 prévisionnel
C 011	Dépenses à caractère général	592,13	1 260,34	1 795,43	3 000,00
C 042	Dotations amortissements immobilisations	29 172,55	29 172,55	29 172,56	0

#### FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022 prévisionnel
C 002	Résultat reporté	754,28	2 367,75	554,70	1 164,49
C 042	Opérations d'ordre	28 418,27	25 577,07	28 617,86	0
C 74	subventions	2 959,88	3 042,77	2 959,92	3 000,00

## VI -15- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### OPERATIONS AMÉNAGEMENTS :

#### INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022 prévisionnel
C 040	Opérations d'ordre	28 418,27	25 577,07	26 817,86	0
C 21	immobilisations	0	0	0	0

#### INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	Libellés	2019	2020	2021	2022 prévisionnel
C 001	Résultat reporté	61 508,32	62 262,60	65 858,08	66 412,78
C 040	Opérations d'ordre amortissements	29 172,55	29 172,55	29 172,56	0

## VI -16- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

**SAUVEGARDE DU PATRIMOINE** : Membres adhérents : 25 communes individuelles (22 345 habitants)

### 2021

- Ce budget comporte en investissement des opérations d'ordre dues aux amortissements des immobilisations et subventions.
- Une écriture budgétaire de 841,02€ a été exécutée pour pallier au déficit dû aux amortissements et pour équilibrer le budget dans la limite des crédits disponibles.
- Résultat d'investissement à reporter : **+ 3 109,74€**
- **Ce budget ne comporte que des opérations d'ordre.**

### 2022

- Pas de mouvements, hormis les opérations d'ordre et régularisation (420,54€)
- **Ce budget ne comporte que des opérations d'ordre.**

## VI -17- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

**SENTIERS** : Membres adhérents : 22 communes individuelles (19 498 habitants)

### 2021

- Ce budget comporte en investissement des opérations d'ordre dues aux amortissements des immobilisations et subventions.
- Résultat De fonctionnement à reporter : **+ 1 319,15€**
- Résultat d'investissement à reporter : **+ 45 913,56€**
- **Ce budget ne comporte que des opérations d'ordre.**

### 2022

- Pas de mouvements, hormis les opérations d'ordre et régularisation (244,45) dernier amortissement de subventions.
- **Ce budget ne comporte que des opérations d'ordre.**

## VI -18- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

**NATURA 2000** : Membres adhérents : 14 communes individuelles

**Animation du DOCOB, Document d'Objectifs « vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze/Dordogne ».**

**Ce budget ne comporte que des opérations réelles de fonctionnement.**

### En 2019

- Renouvellement de la structure porteuse : SIAV
- Renouvellement de la présidence : Jean-Pierre BERNARDIE
- Marché public attribué au CEN LIMOUSIN NOUVELLE AQUITAINE pour une période de 31 mois pour un montant de 79 680€ à compter d'octobre 2019.

### En 2021

- Signature d'un avenant avec le CENNA et la DDT pour l'application et la prise en charge de la TVA à partir du 1er janvier 2022.montant du marché :93 504€TTC
- Acomptes versés au CENNA (2019-2020) : 48 960€
- Dépôt de demande de versement de subventions se rapportant aux acomptes.
- Solde du dossier 2016-207 versé.

### En 2022

- Solde mission CENNA (2021-2022) : 44 544€
- Candidature du SIAV pour être structure porteuse pour 3 ans (délibération 22\_01 du 14 février 2022)
- COPIL le 17 mars 2022 (élection structure porteuse, élection président COPIL N2000)
- 2016/2017 autofinancement prévisionnel : 3 045€
- 2019/2022 autofinancement prévisionnel : 7 169€

The background features a vertical blue gradient, transitioning from a light, pale blue at the top to a deeper, more saturated blue at the bottom. Scattered across the top and bottom edges are several realistic water droplets of varying sizes, each with a clear highlight and a soft shadow, giving them a three-dimensional appearance.

**FIN DU DOCUMENT**